

REUNION DU 9 JANVIER 2002

L'an deux mille deux, le neuf janvier, à 20 H.30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la Salle de Réunions de la Commune, sous la présidence de M. NAVARRE Maurice, Maire

Etaient présents : ROGER Betty, NAVARRE Maurice, NAVARRE Denis, SOMMERMONT Jean-François, PARMENTIER Sandrine, HERMANT Eric, NAVARRE Jean-Claude, BASSET Franck, LEVERT Alain, BOURNAZEL Denise, LECLERC Jean-Bernard.

Secrétaire de séance : LECLERC Jean-Bernard

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 4 décembre 2001.

1. PREPARATION DE LA CARTE COMMUNALE D'URBANISATION

M. le Maire informe l'Assemblée qu'un projet de carte communale d'urbanisation est actuellement en préparation en partenariat avec la D.D.E. La possibilité d'étendre le périmètre constructible est à l'étude. Les extensions vers l'ouest et vers l'est du village retiennent l'attention des Conseillers. Le projet de lotissement proposé au nord sera également étudié, même si la majorité des Conseillers ne souhaite pas sa concrétisation car il créerait pratiquement un « petit village ». Les extensions retenues par l'Assemblée pour être inclus dans la carte communale seront présentées aux représentants de la D.D.E. lors de la réunion d'information prévue le 11 janvier 2002.

2. CONTRAT D'OUVRIER D'ENTRETIEN OCCASIONNEL

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le contrat de M. OURDOUILLIE Eric est arrivé à terme le 31/12/2001. M. le Maire signale le surcroît actuel de travail qui nécessite la prolongation de son contrat. Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux décident de pourvoir le poste créé par délibération du Conseil Municipal en date du 04/06/1997, en engageant M. OURDOUILLIE Eric comme agent d'entretien occasionnel pour une durée de 1 mois, du 01/01/2002 au 31/01/2002, à raison de 18 heures hebdomadaires sur la base de l'indice brut 245.

3. TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES (EN EUROS)

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération datant du 04/09/2001, qui fixait les prix et les modalités de la location de la Salle des Fêtes. Le changement de monnaie au 01/01/2002 oblige le Conseil Municipal à transformer les prix en euros. Après en avoir délibéré, les Conseillers décident que les tarifs appliqués à compter du 1^{er} janvier 2002, sont les suivants :

Location		Salle des Fêtes		Vin d'honneur	Vaisselle
		1 jour	2 jours		
HABITANTS DE GRATTEPANCHE	<i>Prix</i>	54,00 € (+ Chauffage)	92,00 € (+ Chauffage)	Gratuit	Gratuite
	<i>Caution</i>	152,00 €	228,00 €	106,00 €	30,00 € 12 Couverts
PERSONNES EXTERIEURES	<i>Prix</i>			54,00 €	8,00 € 100 verres
	<i>Caution</i>			106,00 €	152,00 €

Commentaire [G.F.1]:

Le coût du chauffage sera calculé selon les tarifs pratiqués par E.D.F-G.D.F. en vigueur au jour de la location. Il sera également demandé 61,00 € pour le nettoyage mal fait. Le Conseil Municipal décide aussi de ne pas fixer les prix suivants en cas de prêt de matériel aux habitants du village.

Prêt de matériel		Vaisselle	Mobilier	
			Tables	Chaises
HABITANTS DE	<i>Prix</i>	8,00 € / 12 couverts	1,00 € l'unité	1,00 € l'unité
GRATTEPANCHE	<i>Caution</i>	30,00 € / 12 couverts	80,00 € l'unité	32,00 € l'unité

4. SUBVENTIONS POUR LA REFECTION DE LA TOITURE DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil, le projet de réfection de la toiture de la Salle des Fêtes communale, pour un montant des travaux estimé à 5 672 € H.T. (6 783 € T.T.C.) correspondant au devis présenté par l'entreprise CALLEGARI Philippe. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le projet et sollicite l'aide de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement de communes.

Plan de financement prévisionnel H.T.

- Fonds propres	1 998 €
- Subvention Etat-DGE	1 985 €
- Subvention du Député (Réserve parlementaire)	2 800 €

TOTAL	6 783 €

Les travaux ne pourront être mis en œuvre qu'après notification de la décision attributive de subvention.

5. QUESTIONS DIVERSES

- *Tables d'école* : La vente a rapporté 1 700 F.(259 €). Cette somme sera affectée à des travaux à effectuer dans le couloir de l'école.

- *Subventions aux œuvres caritatives* : Les Conseillers décident de garder la situation actuelle, à savoir le versement de 153 € à l'A.D.A.P.E.I. (« Papillons Blancs »)

- *Forain* : Suite à la demande de M. GHIER, forain, pour l'installation de diverses attractions, il est décidé que la fête se déroulera, comme l'an dernier, sur le terrain de sport.

- *Toiture de la Salle des Fêtes* : M. le Maire donne lecture de la lettre de notre député, concernant une éventuelle subvention dans le cadre de la réserve parlementaire, pour financer les travaux de réfection de la toiture de la Salle des Fêtes. Le plan de financement de ce projet étant arrêté, le dossier sera transmis à M. le Député pour l'obtention de la subvention parlementaire.

- *Carrière de la Route d'Estrées* : Deux devis (un pour le nivellement du terrain, un pour les plantations) ont été demandés ; les Conseillers estiment le coût élevé et demandent que d'autres devis soient établis.

- *Terrain de sport* : Un devis pour la construction d'un abri « en dur » a été demandé à l'entreprise DELAVIER, d'Oresmaux. Les Conseillers demandent d'autres devis avant de se prononcer.

- *Communauté de Communes* : M. le Maire fait part de son inquiétude sur le devenir de cet organisme, suite à l'article récent paru dans un quotidien régional. Des précisions seront demandées lors de la prochaine réunion du bureau de la Communauté de Communes.

Les Membres du Conseil Municipal